



# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉ·E·S DU 22 NOVEMBRE 2025, 09H30 À OLTEN

## Présent·e·s (voix) :

AG	–
BE/SO/FR	Patrick Althaus (2), Peter Schmid (1), Andreas Kyriacou (2), Michael Fuss (2), Philippe Moser (1)
NWS	andra Lucco (1), Yolanda Sandoval-Künzi (1), Beat Künzi (1), Sandra Hiltmann (1)
OS	–
SR	André Borowski (1), Peter Struba (1), Gillian Simpson (1)
TI	Jean-Claude Binaghi (2) et Cornelia Celio Binaghi (2)
VS	–
WI	Martin Koradi (2)
ZS	Rita Schnyder (1), Karin Pohl (2)
ZH	Felix Roth (2)
CC	Valentin Abgottspon, Thierry Homberger, Sebastian Münkel, Nicole Graber
Secrétariat	Sandra Frey, Rafael Mörgeli

**Procès-verbal** : Rafael Mörgeli

## 1. ACCUEIL, INFORMATIONS

Valentin Abgottspon souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée extraordinaire des délégué·e·s. La vice-présidente Nicole Graber et le membre du comité central Sebastian Münkel arriveront plus tard.

## 2. VÉRIFICATION DES MANDATS

Sandra Frey a effectué la vérification des mandats à l'arrivée.

## 3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Andreas Kyriacou : la règle des 10 jours pour l'envoi des statuts n'a pas été respectée. Sa proposition est de ne pas supprimer ce point de l'ordre du jour, mais de le traiter uniquement comme point d'information. Cela afin de laisser aux sections le temps de mener une discussion approfondie.

Valentin Abgottspon : certaines choses doivent être décidées aujourd'hui, car cela a été décidé lors de l'assemblée ordinaire, par exemple l'article concernant les réviseurs.

Andreas Kyriacou : les statuts ne peuvent pas entrer en vigueur immédiatement. La révision ne pourrait donc pas être élue, puisqu'aucune proposition n'existe encore à ce sujet.



Karin Pohl : elle a reçu les modifications statutaires avant-hier seulement et n'est donc pas prête à voter.

Valentin Abgottspon : fait preuve de compréhension ; il n'y aura donc qu'une prise de température et le point « modification des statuts » sera traité comme point d'information. Cela signifie toutefois que nous devons élire des réviseurs aujourd'hui.

Philippe Moser : fait remarquer qu'il n'existe pas de traduction français-allemand.

Valentin Abgottspon : nous sommes en train de résoudre cela.

Andreas Kyriacou : il propose en outre de placer les statuts à la fin.

**Il est procédé à un vote pour savoir si le point « modification des statuts » doit être déplacé à la fin et traité uniquement comme point d'information.**

**Adopté à l'unanimité avec deux abstentions.**

#### **4. ÉLECTION DES SCRUTATEURS**

Felix Roth se propose.

**Élu à l'unanimité.**

#### **5. Informations du comité central**

Valentin Abgottspon : actuellement, de nombreuses choses sont dysfonctionnelles, certaines ont été laissées en suspens et se sont mal déroulées. Il n'y a pas d'excuse à cela. Il y a beaucoup de méfiance, ce qui est compréhensible. Lors de l'assemblée ordinaire, il avait expliqué qu'il ne pouvait assumer la présidence qu'avec une rémunération de 20 %. Il ne l'a pas encore perçue à ce jour, mais a travaillé au moins à ce niveau. Ce qui en a souffert, c'est le contrôle et les échanges avec le secrétariat. Il travaille à 55–65 % et a des obligations liées à la prise en charge de sa famille.

Certaines choses n'ont pas pu être réalisées avec ce taux d'activité. Ces obligations familiales sont claires, il ne peut pas travailler davantage sans rémunération.

Jusqu'il y a 10 jours, il était serein, mais il est ensuite apparu clairement que la grande promesse du comité central faite lors de l'assemblée ordinaire — à savoir que les factures 2024 avaient été envoyées — n'a pas été tenue. Cela n'est pas traçable dans Webling, et il en a honte.

Le comité central et le secrétariat ont accompli d'autres choses. Le secrétariat et lui-même ont investi beaucoup de temps dans le magazine ; il a participé à des tables rondes, des échanges, etc. Une tournée de films et une tournée de livres ont également été organisées.

Le fait que cette promesse n'ait pas été tenue conduit maintenant à devoir prendre des mesures. Cela ne peut pas continuer ainsi. Si la méfiance est trop grande, personne ne s'accroche à son poste. Mais



ce serait aussi fuir, ce que personne ne souhaite. Le comité central s'est reposé sur le fait que les factures des membres seraient envoyées et n'a pas suivi cela en détail.

Le comité central propose d'inscrire 15'000 CHF au budget. Cet argent doit être utilisé pour un coaching du comité, un conseil externe ou pour Thierry Homberger / un bureau fiduciaire.

Autres mesures : tous les paiements passent désormais uniquement par Thierry Homberger. Il faut de toute façon clarifier si la facturation et la comptabilité doivent être externalisées ou si quelqu'un doit être engagé. Actuellement, nous n'avons que 100 % de postes.

Concernant la rémunération de la présidence : il ne peut pas continuer sans cela, il reste de cet avis. Il y renonce toutefois pour les prochains mois.

Il y aura certainement encore des commentaires de l'assemblée ; tout le monde doit être honnête. Le comité central est favorable à l'allocation de moyens pour la prévoyance et les rituels. Il est également ouvert à un changement de nom.

Thierry Homberger : il s'est proposé comme trésorier en juin 2024, car la situation n'était déjà pas bonne en matière de comptabilité. Il a trouvé une comptabilité vide, sans pièces comptabilisées. Il a ensuite reçu des justificatifs dans un sac Migros, qu'il a triés. Il lui a fallu énormément de temps pour obtenir les accès aux comptes de la BLKB. Il a ensuite tout ressaisi et poursuivi la recherche des justificatifs. Il n'a toujours pas accès au compte CLER, où se trouvent les placements de la FVS. En 2024, la comptabilité a pu être clôturée et la révision a donné son accord. Il a ordonné que lui seul puisse désormais saisir les paiements de la BLKB. Il souhaite une révision externe. Il a demandé trois offres pour une révision restreinte. Il a également proposé d'envoyer lui-même les factures des membres, ce qui doit encore être clarifié. Pour l'avenir : poursuivre l'ancrage des processus afin d'assurer la sécurité. Que la FVS procède à une révision restreinte permettra aussi de le contrôler lui-même, et il prévoit également de se former davantage. Le contrôle de la comptabilité est également inclus dans les offres de révision, afin d'obtenir un retour sur le bon fonctionnement et les possibilités d'amélioration. Qu'aurait-il pu faire différemment ? C'est difficile à dire, car il a déjà pris beaucoup de choses en main très tôt. Il vient du secteur privé, où cela fonctionne autrement : soit on suit les instructions, soit on doit partir. Dans une association, beaucoup repose aussi sur le bénévolat, et les taux d'occupation au secrétariat ne suffisent pas pour tout couvrir.

Valentin Abgottspon : Thierry poursuivra son travail. Le comité central le remercie expressément pour son énorme engagement et ce qui s'est passé n'est certainement pas de sa faute.

Sandra Frey : en premier lieu, elle souhaite préciser qu'elle est en fin de compte responsable du fait que les factures des membres 2024 n'ont pas été envoyées. Elle souhaite ainsi décharger le comité central et en particulier Valentin Abgottspon. Beaucoup de choses n'étaient pas tout à fait claires dans la structure associative de la FVS, et elle ne s'y est pas totalement retrouvée. Le comité central travaille bénévolement, ce qui ne suffit pas pour des échanges hebdomadaires, ou ceux-ci n'ont pas eu lieu dans une mesure suffisante, notamment avec des instructions concrètes. Il y a eu un manque d'introduction, de savoir-faire et de direction de la part du comité central. On est seul responsable de beaucoup de choses et on a très peu de possibilités de sécuriser ce que l'on fait.



L'année 2024 a été très difficile. Elle est entrée en fonction en décembre 2023 dans le cadre d'un emploi étudiant ; les deux prédécesseurs se partageaient 170 % et ont travaillé jusqu'en octobre 2023 respectivement janvier 2024. Mais surtout la personne qui a travaillé jusqu'en 2024 et qui était responsable de la comptabilité n'arrivait pas, même avec un taux de 90 %, à gérer ce domaine parmi d'autres. Elle a ensuite été engagée de manière fixe à 40 %, mais il n'y a pas eu de véritable formation initiale. Avec ces nombreuses transitions, beaucoup de choses se sont perdues. Le président de l'époque, Andreas Kyriacou, l'a formée pendant plusieurs jours, principalement concernant les accès, l'informatique et le matériel. Le travail s'est ensuite résumé à traiter les tâches en mode survie, marqué par beaucoup d'incertitudes et des conditions qui ne permettaient pas de mettre en œuvre ce qui était nécessaire. Andreas Kyriacou lui a certes montré comment fonctionne la facturation pour les membres des groupes régionaux, mais pas comment facturer une assemblée des délégué-e-s, les sections ou d'autres éléments. Andreas a certes toujours insisté sur le fait que tout devait être bien documenté, mais cela n'a pu être fait ni avant son entrée en fonction ni pendant celle-ci, faute de capacité. À partir de janvier 2024, Rafael Mörgeli est venu s'ajouter avec 25 % pour le domaine séparé du monitoring politique. De mai à octobre 2024, il y a eu une nouvelle direction du secrétariat (70 %), mais celle-ci a démissionné brusquement. Elle a alors dû reprendre cette fonction. Ce changement a à nouveau entraîné des restructurations et des charges supplémentaires, qui ont relégué la facturation au second plan. Même sous cette nouvelle direction, la facturation faisait certes partie de ses tâches, mais beaucoup d'autres également. C'est cette surcharge, résultant des nombreux changements et du sous-effectif, qui a rendu impossible une bonne gestion du domaine de la facturation. Elle n'a pas de formation en comptabilité. À partir d'octobre 2025, Thierry Homberger a repris la comptabilité.

Thierry Homberger : il peut arriver à chacun d'être dépassé. L'organisation décentralisée aggrave cela. Mais pour lui, il aurait été important que, dès que l'on constate une surcharge, on demande immédiatement de l'aide.

Sandra Frey : elle reconnaît qu'elle aurait dû le faire. Elle était trop optimiste en pensant que cela finirait par fonctionner d'une manière ou d'une autre et s'est efforcée de rattraper la situation, mais s'est malgré tout perdue dans les nombreuses tâches excessives et constamment urgentes. Techniquement, elle sait comment procéder, même si dans ce cas précis cela n'a pas fonctionné en raison d'une erreur technique. En 2024, il y a également eu le changement de présidence, après lequel un sentiment d'abandon prévalait surtout au secrétariat et au comité central. De manière générale, il y a eu de nombreux changements et une forte fluctuation aussi au niveau des taux d'occupation. Cela constitue une explication, mais pas une excuse. Nous devons remettre cela en ordre.

Valentin Abgottspon : le comité central aurait peut-être dû regarder de plus près. Sandra a également des exigences très élevées envers elle-même. Il faut produire des résultats, mais les bases doivent fonctionner. Il ne peut pas être question de demander des dons alors que les cotisations des membres n'ont pas encore été encaissées. Afin d'assurer les bases, les



15'000 CHF ont été inscrits au budget. Il est également prévu que nous nous rencontrions physiquement. Nous avons aussi une offre d'un membre de Berne qui pourrait nous coacher. La documentation doit être garantie, mais cela n'a pas été fait de manière systémique. Il n'y a pas eu de véritable onboarding, Andreas Kyriacou a montré plusieurs choses à plusieurs reprises. Les bases doivent fonctionner de manière fiable et contrôlée, et c'est au comité central d'y veiller.

Sandra Lucco : Webling serait un mauvais programme, cela semble être de la science de fusée. Cela ne pourrait-il pas venir de là ? N'y a-t-il pas de formations proposées par les gens de Webling ?

Sandra Frey : l'utilisation n'est pas trop compliquée, même pour des personnes sans formation préalable. Les sections l'utilisent également et cela fonctionne bien. Il existe de bonnes instructions et un support. Elle a aussi fait appel au support pour comprendre pourquoi les factures 2024 n'ont pas été envoyées. Le véritable problème résidait dans des incertitudes non techniques ainsi que dans les circonstances mentionnées.

Sandra Lucco : demande comment Thierry Homberger évalue le programme.

Thierry Homberger : cela fonctionne bien et ce n'est pas le principal problème. Le fait que des modèles disparaissent peut arriver, mais ils peuvent être recréés. La manière dont l'aperçu comptable est généré est toutefois mauvaise pour lui en tant que comptable.

Yolanda Sandoval-Künzi : qui, au sein du comité central, vérifiera les coachs et qui vérifiera la fiduciaire ?

Thierry Homberger : il se chargera de la fiduciaire.

Karin Pohl : il est important que le comité soit coaché.

Valentin : le coaching est très coûteux. Nous avons inscrit 15'000 CHF, mais cela ne suffit pas pour une évaluation complète. Peut-être que le comité central va encore s'agrandir aujourd'hui.

Rita Schnyder : nous sommes confrontés à un manque de compétences et de leadership. Les 15'000 CHF ne résolvent pas le problème. Elle propose de mettre en place un mandat, mais sous forme de secrétariat intérimaire. Mais nous devons aussi tous réfléchir ici à la manière d'organiser la structure de direction. Interne avant externe : 1. Proposition : définir la direction au niveau structurel. 2. Proposition : au niveau opérationnel, mettre en place direction et ordre sur la base d'un mandat.

Andreas Kyriacou : utilisons-nous le bon logiciel ? Le marché est relativement limité, chaque outil a ses particularités, mais le problème n'est pas de nature technique.



Il serait probablement opportun de procéder à une évaluation à un moment donné, cela pourrait se faire en 2027, soit 10 ans après l'acquisition.

En réalité, c'est justement un USP de Webling que la facturation, la gestion des membres et la comptabilité fonctionnent sous un même toit. L'année 2024 a effectivement été un démarrage abrupt. Lisa (début en 2022) et Manuel (début en 2023) ont décidé, à peu d'intervalle, de quitter la FVS. Le comité central s'est alors retrouvé face au défi de maintenir l'activité. Pour le monitoring politique, nous avons engagé Rafael, mais pour le travail administratif, avant la direction du secrétariat, il y avait Sandra. Dan [nouveau directeur] a eu des problèmes de santé et s'est également senti laissé seul. Il aurait souhaité davantage d'interactions de la part de Valentin. Andreas a organisé de nombreux ateliers, certes pas comme dans le secteur privé, mais personne n'a été complètement laissé seul. Tout cela a conduit à cette situation initiale exigeante.

Mais il y a beaucoup de choses qui auraient dû être abordées plus tôt. Lorsqu'on constate que quelque chose ne fonctionne pas, il faut formuler un plan B. Au secrétariat, il faut un allègement pour que le travail quotidien puisse fonctionner.

Il constate également un manque de leadership. Il faut également investir dans ce domaine. Le Grand comité doit décider combien cela doit coûter. Michael Suter serait une aide possible ; Valentin et lui en ont déjà discuté. Michael estime qu'il faut 50'000 CHF, ce qui devra être décidé cet après-midi au Grand comité. Le comité central n'a pas non plus demandé de l'aide à temps. De plus, les comptes actuels, qui ont dû être révisés à nouveau, sont encore arrivés à la dernière minute.

La planification des ordres du jour devrait être assurée par quelqu'un ad interim. Cette direction intérimaire devrait également veiller à ce que l'assemblée des délégué·e·s 2026 soit parfaitement organisée et menée. Valentin doit décider d'ici la fin de l'année comment il voit son rôle. Cette aide externe est indispensable, car tout ce qui est interne a échoué depuis un an et demi. Le montant doit être décidé par le Grand comité, mais si des moyens sont alloués, cela doit être lié à des investissements au niveau opérationnel et stratégique.

Michael Fuss : cette solution intérimaire doit également mettre en place un contrôle (controlling), afin de voir ce qui ne fonctionne pas dans l'activité quotidienne.

Peter Schmid : nous avons entendu ce qui n'a pas fonctionné. Il est confiant que cela s'améliorera. Mais ce qu'il n'a pas encore entendu, c'est comment les factures vont être établies maintenant. Car deux exercices annuels arriveraient alors en même temps.

Valentin Abgottspon : en décembre 2025, il devrait être possible d'envoyer les factures 2024, et en janvier/février 2026 les factures 2025.

Rita Schnyder : mandat : procéder immédiatement à l'envoi des deux séries de factures ensemble, et établir la facture 2026 en automne.

Peter Schmid : le modèle doit toujours être créé publiquement pour tout le monde dans Webling.



Valentin Abgottspon : il n'a aucun problème à se retirer. À long terme, il doit toutefois insister sur le fait que si quelqu'un assume l'entière responsabilité, cela ne peut pas se faire à 0 %.

Rita Schnyder : cette discussion sur la rémunération aura lieu plus tard, à savoir dans le cadre des statuts.

Andreas Kyriacou : il peut aider à établir les factures. Il connaît l'outil. Il pourrait le faire en trois heures si c'est numérique. Les factures papier pourraient encore être mises sous pli dans la section de Berne. Il faudrait l'impliquer.

## **6. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S 2025**

Andreas Kyriacou demande la modification suivante concernant son intervention sur le rapport annuel :

« J'espère que le comité central est conscient de la gravité du manquement. La diminution négligente des recettes constitue une gestion déloyale et est donc également pénalement répréhensible. »

**Le procès-verbal est adopté avec cette modification à l'unanimité avec une abstention.**

## **7. RAPPORT ANNUEL 2024**

Le rapport annuel 2024 a été adopté lors de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s 2025.

## **8. COMPTES ANNUELS 2024**

Thierry Homberger explique qu'avec un complément, les comptes sont recommandés pour adoption par la révision.

Andreas Kyriacou : point 3.1. Il convient d'ajouter ce qui suit :

« Les cotisations des membres 2024 n'avaient majoritairement pas encore été facturées jusqu'à l'assemblée extraordinaire des délégué·e·s du 22 novembre 2025, de même que les factures adressées aux sections pour les contributions centrales. »

**Ce passage est ajouté à l'unanimité.**

Andreas Kyriacou : remarque : il y a un rendement élevé provenant des investissements. Il serait souhaitable d'affecter 10 % aux réserves de fluctuation. Cela réduirait également le bénéfice.  
Sie wird per Akklamation gewählt.

Andreas Kyriacou : 5.3 — s'agit-il uniquement des charges brutes ?



Thierry Homberger : le confirme.

Andreas Kyriacou : dans ce cas, merci de présenter les charges nettes l'année prochaine.

Rita Schnyder : dans le compte d'exploitation, s'agit-il des recettes effectives des factures des membres ou uniquement de celles comptabilisées en facturation ?

Thierry Homberger : uniquement celles comptabilisées en facturation.

## **9. RAPPORT DES RÉVISEURS 2024, DÉCHARGE**

Peter Schmid : la facturation 2024 est inscrite comme créances, ce qui entraîne un excédent de 40'000 CHF. Il y a certes une correction, mais les coûts de personnel plus faibles et les bons rendements des placements aboutissent à un bénéfice.

**Approbation des comptes, du rapport de révision et décharge.**

**Par 18 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, les comptes 2024 sont adoptés, le rapport des réviseurs est pris en connaissance et la décharge est accordée.**

## **10. ÉLECTIONS AU COMITÉ CENTRAL**

Karin Pohl se porte candidate pour le comité central.

Karin est membre de la section Suisse centrale. Elle était pharmacienne de profession et est en retraite anticipée. Elle se décrit comme précise et structurée. Ce qu'elle ne sait pas faire aussi bien, c'est travailler jour et nuit.

Elle est élue par acclamation.

## **11. ÉLECTION DES RÉVISEURS**

Étant donné qu'aucune modification statutaire n'est effectuée ce jour, deux sièges doivent à nouveau être pourvus pour la révision. Le souhait clair est de procéder à une modification des statuts lors de l'assemblée des délégué·e·s 2026 et, par ce biais, d'élire également une révision externe.

Une réélection des réviseurs actuels n'est plus possible selon les statuts, car conformément à l'art. 45, ils ne peuvent être élus que pour deux mandats consécutifs au maximum.

**Andreas Kyriacou et Michael Fuss se proposent jusqu'à l'assemblée des délégué·e·s 2025.**

**Ils sont élus par acclamation.**

## **12. PROPOSITIONS DES SECTIONS**

Aucune proposition.



### **13. DIVERS ET PERSPECTIVES**

L'assemblée des délégué-e-s aura lieu à Winterthour le 9 mai 2026.  
Aucune date n'est encore fixée pour la remise du prix des libres penseurs.  
Une semaine de la liberté de religion est éventuellement prévue.

### **14. MODIFICATIONS STATUTAIRES**

La modification des statuts a été reportée [voir point 3], mais le président informe des versions élaborées. Celles-ci doivent maintenant être discutées dans les sections.

Rita Schnyder : une consultation doit être lancée avec une échéance clairement définie.

Rafael Mörgeli : nous lançons une consultation, y compris avec un formulaire adressé aux sections et aux comités. L'échéance sera fixée au 31 janvier 2026.

Jean-Claude Binaghi : que signifie 20 % en ce qui concerne la rémunération de la présidence ? Ce n'est pas clair. Il faut un règlement clair pour l'ensemble du comité central en matière de rémunérations. À titre personnel, il est clairement opposé aux votes en ligne. Pour le comité central : un à sept membres supplémentaires. Afin d'obtenir un nombre impair, il faudrait deux à sept.

Valentin Abgottspon : ouvre la pause de midi.

#### **Pour le procès-verbal :**

Rafael Mörgeli

Traduit avec l'aide de l'intelligence artificielle.